

rationnelle, ne laisse pas que d'être clairement énoncée dans la révélation.

Elle y est d'abord énoncée *directement*, puisque c'est Dieu qui parle. De sa nature, la parole de Dieu, comprise dans la révélation d'une vérité, manifeste son auteur. Dieu qui parle, se révèle directement par sa parole même.

Mais ce n'est pas tout.

Dieu ne s'est pas contenté de cette manifestation directe, et pour ainsi dire implicite. Il s'est révélé d'une manière réflexe. Il a témoigné en propres termes de son existence, affirmé qu'il existe, absolument comme il a dit qu'il est un en trois personnes.

Non-seulement en effet, il a révélé explicitement qu'il est éternel, nécessairement existant, comme on le voit dans l'Exode (1) et l'Apocalypse (2), mais il a dit expressément par la bouche de saint Paul (3) que celui qui veut aller à lui doit *croire* qu'il existe.

Quel est cette croyance ? Est-ce une simple persuasion, une connaissance quelconque de l'existence de Dieu ? Non ; il s'agit de la foi qui s'appuie sur le témoignage exprès de Dieu ou sur l'affirmation réflexe de sa propre existence, puisque le Concile de Trente (4) a déclaré que cette foi doit être le fondement de la justification.

Il faut donc croire, d'une foi surnaturelle, l'existence de Dieu ; et c'est comme vérité distincte des autres articles de foi, que l'Apôtre veut que nous y donnions cette adhésion surnaturelle, sur l'autorité du témoignage divin.

Nous voudrions, avant de clore ces réflexions, faire connaître à nos lecteurs tous les passages du discours de l'abbé Maurault qui méritent d'être cités. Mais l'espace nous manque.

Le lecteur aurait vu que ce discours est une de ces études sérieuses dont on peut faire la critique sans compromettre ni la réputation de l'auteur, ni celle de l'institution où il enseigne.

M. l'abbé Maurault a eu l'heureuse idée de considérer saint Thomas sous le titre de sage ; et cette idée lui a fourni la division naturelle de son discours, d'après saint Thomas lui-même, qui attribue au sage une double fonction : juger et ordonner : *sapientis est iudicare et ordinare*.

(1) III. 14. 15.

(2) I. 4. 8 ; IV. 8. etc.

(3) Accedentem ad Deum credere oportet quia est.—Heb. XI, 6.

(4) Sess. VI c. 6.